



SIVOM du canton d'Agde

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025
18H30 – CAP D'AGDE**

SALLE DU GOLF INTERNATIONAL

PRESENTS : 24

AGDE : Mmes SALGAS, DEVAUX, M. VIALE
BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX
MARSEILLAN : MM. ROUVIER, GASC, ARAGON
MONTAGNAC : MM. AUDOUI, GUIRAO, Mme TOKOTO
VIAS : MM. SAUCEROTTE, BOLINCHEZ
FLORENSAC : M. SEGHIER, Mme BENSIALI-SARAZI
CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO

SAINT-PONS : Mme PRADEL
AUMES : Mme DURAND
NEZIGNAN : M. MARTINEZ
NIZAS : Mme SEMPERE
PAULHAN : M. ALEIX
PORTIRAGNES : M. FAURE
TOURBES : M. BOUSSEREN

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

FLORENSAC : M. TUYA à M. SEGHIER

ABSENTS EXCUSES : 15

AGDE : MM. BENTAJOU, BONNAFOUX
CAUX : Mme SAUSSOL
PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO
CAZOULS D'HERAULT : M. LAMBIEZ
PAULHAN : Mmes DAVIT, LABORDA
POMEROLS : M. SICARD

VIAS : M. DAULIACH
PINET : Mme BASTOUL
SAINT-THIBERY : Mme OLIVE
USCLAS : M. RIGAUD
LEZIGNAN : M. BRIL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 8 octobre 2025

- 1°) Modification des délégués suppléants de la ville d'Agde
- 2°) Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2026
- 3°) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel du SIVOM au 1er janvier 2026
- 4°) Convention avec l'association Le Transit pour la fourrière animale : adoption des animaux
- 5°) Convention avec l'association Le Transit pour la fourrière animale : mise à disposition du chenil
- 6°) Convention avec l'association Le Transit pour la fourrière animale : promenade des animaux
- 7°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 1^{er} décembre 2025 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 10 décembre 2025, à 18h30, salle panoramique du golf international du Cap d'Agde.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. André Albertos est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 8 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

1°) Modification des délégués suppléants de la ville d'Agde

Madame la Présidente informe l'assemblée que, par délibération en date du 9 avril 2025, le conseil municipal de la ville d'Agde a procédé à une modification d'un de ses délégués suppléants suite au décès de M. Gaby RUIZ. M. Gaby RUIZ a été remplacé en qualité de délégué suppléant par Madame Christiane DEVAUX. Désormais, les délégués titulaires et suppléants de la ville d'Agde sont composés de la manière suivante :

Délégués titulaires

Sébastien FREY
Véronique SALGAS
Louis BENTAJOU
Rémy GLOMOT
Jérôme BONNAFOUX

Délégués suppléants

Sylvian VIALE
Thierry DOMINGUEZ
Michèle TARDY
Christiane DEVAUX
Marie-Hélène MATTIA

Le comité syndical en prend acte à l'unanimité et Mme DEVAUX est installée dans ses fonctions. Elle indique qu'elle est ravie de rejoindre le Sivom.

2°) Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2026

Madame la Présidente rappelle au comité syndical, qu'afin de pouvoir mandater les éventuelles dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2026, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donnent la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article.

Adopté à l'unanimité.

3°) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel du SIVOM au 1^{er} janvier 2026

Comme chaque année, Madame la Présidente indique qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde. Au 1^{er} janvier 2026, le tableau des emplois du personnel territorial s'établit comme suit :

POSTES TITULAIRES POURVUS

Direction :

Attaché Hors Classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Principal Territorial de 1 ^{re} classe titulaire, temps complet	1

Fourrière animale :

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Principal Territorial de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Territorial titulaire, temps complet	2

Brigade d'enlèvement tags :

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	1
--	---

POSTE VACANT

Non affecté (pour remplacement éventuel) :

Adjoint Technique Territorial non titulaire, temps complet	1
--	---

Adopté à l'unanimité.

4°) Convention avec l'association Le Transit pour la fourrière animale : adoption des animaux

Madame la Présidente informe les délégués que l'association Le Transit, représentée par Madame Jenifer BOUVIER, a sollicité le Sivom afin de pouvoir intégrer les conventions mises en place dans le cadre de la gestion de la fourrière animale. Cette association, basée à Bédarieux, participait déjà occasionnellement à l'adoption d'animaux de la fourrière animale au travers d'une autre association. Elle souhaite désormais adhérer pleinement et il convient, pour le comité syndical, de mettre en place une convention propre et d'autoriser Madame la Présidente à la signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier. Cette convention aura un terme fixé au 31 décembre 2026 afin de pouvoir coïncider avec les autres conventions déjà en cours :

- Association Jamais Sans Mon Chien de Béziers
- SPA de Villeneuve les Maguelonne
- Association Terra Tao de Magalas

Adopté à l'unanimité.

5°) Convention avec l'association Le Transit pour la fourrière animale : mise à disposition du chenil

Madame la Présidente informe le comité syndical que l'association Le Transit, représentée par Madame Jenifer BOUVIER, a sollicité le Sivom afin de pouvoir intégrer les conventions mises en place dans le cadre de la gestion de la fourrière animale. Cette association, basée à Bédarieux, souhaite désormais adhérer à la convention de mise à disposition du chenil établit lors du comité syndical du 10 avril 2024. Aussi, il convient, pour le comité syndical, de mettre en place une convention propre avec l'association Le Transit et d'autoriser Madame la Présidente à la signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier. Cette convention aura un terme fixé au 10 avril 2027 afin de pouvoir coïncider avec l'autre convention déjà en cours sur ce sujet avec l'association Jamais Sans Mon Chien de Béziers.

Adopté à l'unanimité.

6°) Convention avec l'association Le Transit pour la fourrière animale : promenade des animaux

Madame la Présidente informe l'assemblée que l'association Le Transit, représentée par Madame Jenifer BOUVIER, a sollicité le Sivom afin de pouvoir intégrer les conventions mises en place dans le cadre de la gestion de la fourrière animale. Cette association, basée à Bédarieux, souhaite désormais adhérer à la convention permettant la promenade des animaux sur le site de la fourrière par des bénévoles établit lors du comité syndical du 28 septembre 2023. Aussi, il convient, pour le comité syndical, de mettre en place une convention propre avec l'association Le Transit et d'autoriser Madame la Présidente à la signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier. Cette convention aura un terme fixé au 31 décembre 2026 afin de pouvoir coïncider avec l'autre convention déjà en cours sur ce sujet avec l'association Jamais Sans Mon Chien de Béziers.

Adopté à l'unanimité.

7°) Questions diverses

Madame la Présidente informe l'assemblée que la grignoteuse sera livrée en début d'année 2026 et qu'une formation pour la prise en main de ce nouveau matériel sera possible dès la fin du mois de janvier.

Madame la Présidente remercie les délégués et remercie également le golf international du Cap d'Agde pour son accueil. La réunion se poursuit au restaurant Le Manovi comme chaque fin d'année. La séance est levée à 19h.

Le Secrétaire de Séance,
André ALBERTOS

